

**Promotions 2010 des Enseignants-Chercheurs :
les collègues ne doivent pas faire les frais de l'impéritie
gouvernementale**

Logiciel informatique de gestion de la procédure dématérialisée des dossiers de promotion des enseignants chercheurs : « ELECTRA » fait l'objet de nombreuses critiques. Erreurs concernant la saisie d'informations personnelles des collègues, impossibilité de corrections rapides et vérifiables, absence de réflexion concernant la gestion des droits d'accès aux différents champs informatifs dont la confidentialité doit être garantie, inadaptation à ce jour à de nombreux navigateurs ou logiciels de traitement de texte utilisés dans les établissements... loin d'être exhaustifs, ces problèmes illustrent le degré d'impréparation gouvernementale. Le processus de promotion, basé exclusivement sur cette application, dont ni la fiabilité ni la robustesse ne sont avérées, risque de conduire à des injustices susceptibles de donner lieu à de nombreux recours.

Faute de tests et de la certification d'une procédure fiabilisée concernant la carrière des collègues, en l'absence de garanties pour tous les collègues de pouvoir déposer leurs dossiers, le SNESUP exige la mise en place immédiate d'une procédure papier faisant foi en cas de litige.

Par ailleurs, l'absence de cadre réglementaire national concernant l'élaboration des avis locaux nécessaires à l'attribution de promotions conduit à d'importantes disparités d'un établissement à l'autre. Ces disparités ne permettront en aucun cas d'assurer l'égalité de traitement au sein de chaque discipline, et ce d'autant plus que le nombre de promotions est, depuis de nombreuses années, très insuffisant.

L'activité des enseignants-chercheurs n'est pas réductible à des chiffres. Le SNESUP appelle :

- **la communauté universitaire à proscrire les grilles prétendument « objectives » sous forme de chiffres ou de lettres ;**
- **ses militants et ses élus à être pour les collègues un rempart à toute forme de sanction.**

Devant tant de dysfonctionnements, le gouvernement doit prendre ses responsabilités pour que d'une part l'organisation du processus de promotions ne puisse faire l'objet d'aucune critique et d'autre part les enseignants chercheurs ne soient pas victimes de l'impéritie ministérielle.

Ces dérives et dysfonctionnements, résultent du décret CNU -marqué par un vote contre du SNESUP en CTPU- et de sa mise en application. Application de la loi LRU, cette situation confirme notre condamnation de cette loi mise au coeur des luttes de l'année dernière.

* * *

ELECTION CTPU 2010 : AGIR AVEC LE SNESUP
Un deuxième tour pour garantir le statut national
des enseignants-chercheurs

Profession de foi : http://www.snesup.fr/index.php?module=webuploads&func=download&fileId=1653_0

* * *

DERNIERE MINUTE :

Formation des enseignants - la presse dévoile un projet de cadrage de la formation des fonctionnaire stagiaires

<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4790&ptid=5&cid=240>

Sur le site du SNESUP-FSU :

Motion « dauphine » présentée au CNESER du 15 février :

<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=4768&ptid=5>

Communiqué intersyndical : Après la remise du rapport de l'enquête précarité au Ministère...

<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=4777&ptid=5>

Des mesures immédiates pour les étudiants sans papiers

<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4750&ptid=5&cid=240>